



**Donnons
au sang**
*le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-11

DECISION N° N 2025-11 DU 22 AVRIL 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2021-09 du président de l'Etablissement français du sang en date du 16 juin 2021 nommant Monsieur Nicolas MERLIERE aux fonctions de directeur risques, audit et qualité de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 30 avril 2025, aux fonctions de directeur risques, audit et qualité de l'Etablissement français du sang, exercées par Monsieur Nicolas MERLIERE.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 22 avril 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang